

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES FINANCES**  
REF : APB

DEC2015\_ 0108

## DECISION

### **OBJET : INSTITUTION DE SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territorial relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°D11-124 en date du 30 août 2011 portant institution d'une régie centralisée d'avances,

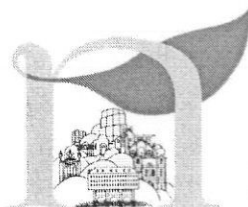
VU la décision n°D11-17 en date du 14 février 2012 portant avenant n°1 à la régie centralisée d'avances, visant à étendre les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux actes médicaux,

VU la décision n°D12-91 en date du 26 juin 2012 portant Avenant n°2 à la régie centralisée d'avances visant d'une part, à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances au Service Culture, et à la structure petite enfance « Multi-accueil » (à effet du 1er août 2012), ainsi que les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux frais d'hébergement, d'autre part, à revoir à la hausse le montant de l'avance (7 600 €),

VU la décision n°D12-146 en date du 21 septembre 2012 portant Avenant n°3 à la régie centralisée d'avances visant, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2012, d'une part, à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances aux Services Action Sociale et Urbanisme-Politique de la Ville, ainsi que les dépenses pouvant être payées par la Régie centralisée d'avances aux frais de télécommunications, d'autre part, à revoir à la hausse le montant de l'avance (8 000 €),

VU la décision n°D2012\_0228 en date du 21 décembre 2012 portant Avenant n°4 à la régie centralisée d'avances visant à étendre le périmètre de compétence de la Régie centralisée d'avances, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013, au Service Animation,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du 23 juin 2015,



# VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de la décision N°2015

0108

portant sur INSTITUTION DE SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

**CONSIDERANT** la nécessité d'instituer des sous-régies centralisées d'avances temporaires pour le bon déroulement des mini-séjours organisés durant l'été 2015,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Sont instituées auprès de la Direction des Finances et des Marchés publics de la Ville de Noisiel, 1 dans le cadre de l'organisation des mini-séjours Eté 2015, les sous-régie centralisées d'avances temporaires suivantes :

Intitulé	Lieu d'installation	Dates d'institution	Date de versement par le mandataire des pièces justificatives des opérations de dépenses
Enfants 4/5 ans- La Ferme Pédagogique La Charnie	Torcé Viviers en Charnie (53)	Du vendredi 17 au lundi 27 juillet 2015 inclus	lundi 27 juillet 2015
Enfants 4/5 ans- Découverte du Poney	Mandres les Roses (94)	Du vendredi 31 juillet au vendredi 7 août 2015 inclus	vendredi 7 août 2015
Enfants 6/8 ans- Pratique de l'équitation	Mandres les Roses (94)	Du vendredi 03 au vendredi 10 juillet 2015 inclus	vendredi 10 juillet 2015
Enfants 6/8 ans- Découverte du Milieu Marin	Lion-sur Mer (14)	Du vendredi 31 juillet au lundi 10 août 2015 inclus	lundi 10 août 2015
Enfants 9/11 ans- Sports Aventure	Montsauche-les-Settons (58)	Du vendredi 10 au lundi 20 juillet 2015 inclus	lundi 20 juillet 2015
Enfants 11/14 ans- Pratique de l'équitation	Mandres les Roses (94)	Du vendredi 24 juillet au vendredi 31 juillet 2015 inclus	vendredi 31 juillet 2015
Enfants 11/14 ans- Cirque	Ménestreau-en-Villette (45)	Du vendredi 07 au lundi 17 août 2015 inclus	lundi 17 août 2015
Enfants 15/17 ans- Sport Nature	Veaugues (18)	Du vendredi 14 au lundi 24 août 2015 inclus	lundi 24 août 2015



# VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de la décision N°2015\_ 0108  
portant sur INSTITUTION DE SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2015

**ARTICLE 2 :** Pour l'ensemble des sous-régies temporaires listées à l'Article 1 ci-dessus, les domaines de dépenses sont les suivants :

- Alimentation ;
- Titres de transport ;
- Actes médicaux
- Produits pharmaceutiques.

Ces dépenses sont payées selon le mode de règlement suivant : Numéraire.

Le montant de l'avance consentie au mandataire de chaque sous-régie s'élève à 300 Euros.

**ARTICLE 3 :** Les mandataires ne sont pas autorisés à réaliser d'opération sur le compte de dépôt de fonds au Trésor de la régie.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Aux intéressés,

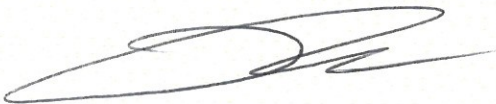
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 6 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Monsieur le Comptable Public  
Pour avis conforme du 23 juin 2015

R



Fait à Noisiel, le 24 JUIN 2015

Le Maire

D. Vachez  
Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	25 JUIN 2015
Affiché le	25 JUIN 2015
Notifié le	
Publié le	25 JUIN 2015

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 25/06/2015